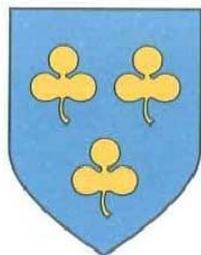


Département du  
Rhône

Commune de  
**GRANDRIS**



**3**

**Orientations  
d'Aménagement**



34, Rue Georges Plasse  
42300 ROANNE

Tel. : 04 77 67 83 06  
E-mail : urbanisme@realites-be.fr



### ELABORATION du PLU

Arrêt du projet de PLU le :  
8 Janvier 2011

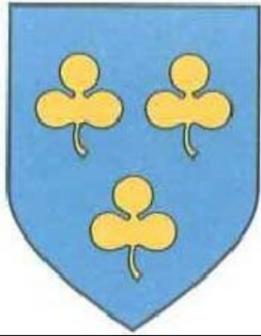
**Approbation du PLU le :  
17 Octobre 2011**

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil  
Municipal en date du 17 Octobre 2011

### REVISIONS ET MODIFICATIONS

- 1 .....
- 2 .....
- 3 .....
- 4 .....
- 5 .....



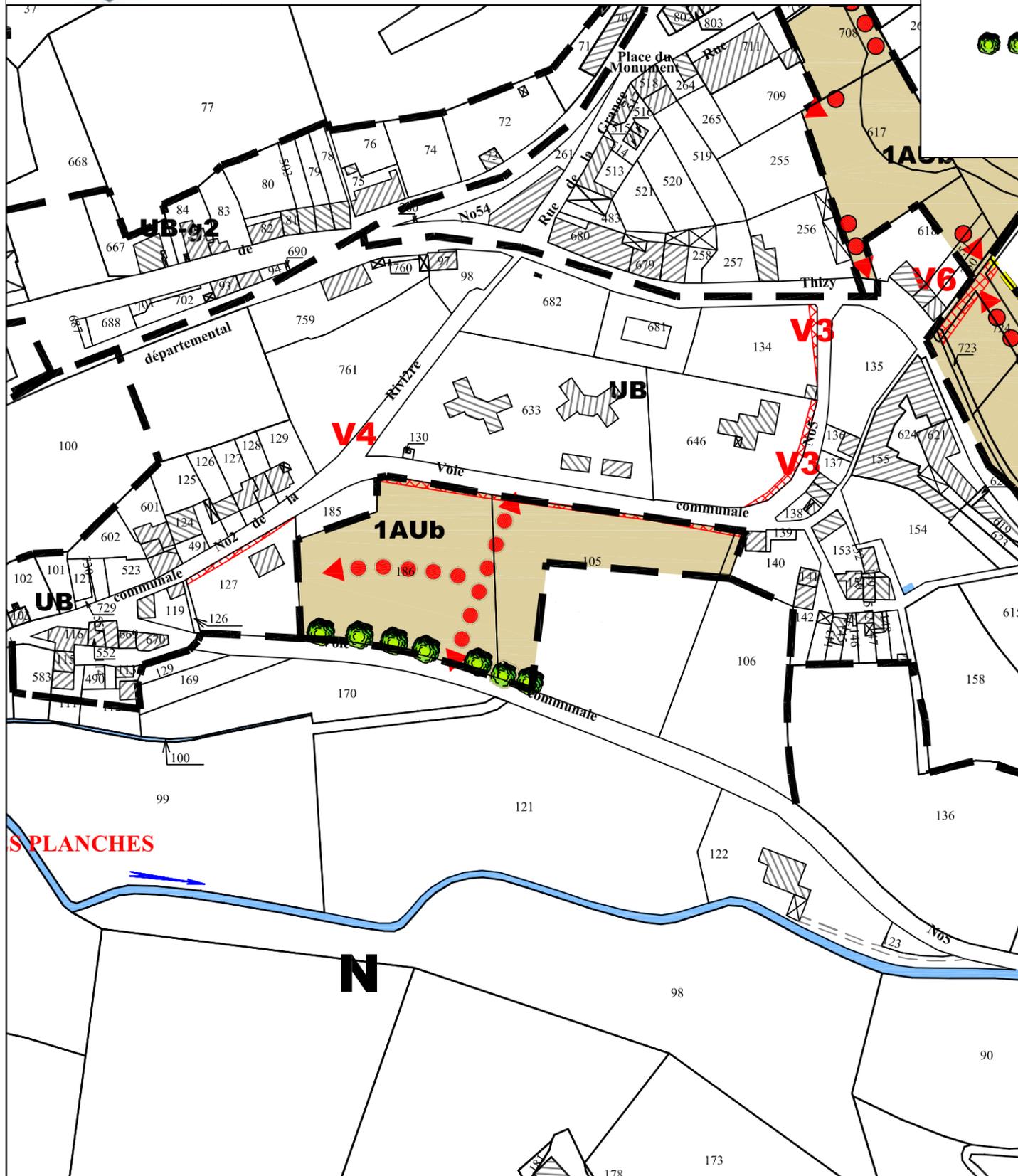


# ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT

## 1Aub - les Planches

1/2 000

-  Localisation de la Zone
-  Périmètre soumis à orientations d'aménagement
-  Principe de liaison routière
-  Accès imposé
-  Interface rural/urbain à maintenir



### Description générale

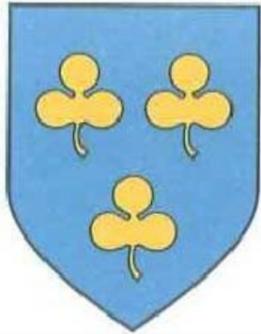
Cette zone est située au sud de l'enveloppe urbaine du bourg, sur le quartier des Planches en continuité immédiate de terrains bâtis. Elle sera desservie gravitairement par la conduite unitaire d'assainissement située sous la VC n°5 (sud). Le raccordement au réseau d'eau potable s'effectuera par la conduite située sous la VC n°5 au nord de la zone.

### Objectif

La volonté communale est de développer l'urbanisation du centre-bourg afin de renforcer la centralité de celui-ci et la proximité de l'urbanisation avec les équipements publics. Cet objectif se traduit par l'urbanisation des espaces libres en continuité des zones urbaines par des opérations d'une densité moyenne.

### Orientations d'aménagement

- Cette zone s'ouvre à l'urbanisation par le biais d'opérations d'aménagement comprenant un programme de logements mixte et diversifié.
- Nombre de logements : de 4 à 8 logements minimum.
- Formes urbaines souhaitées : collectif et/ou maisons jumelées et/ou pavillonnaire.
- Diversité du mode d'occupation : accession à la propriété et/ou locatif.
- Les accès et les schémas des voies devront prendre en compte les orientations ci-contre et ne pas hypothéquer l'urbanisation globale de la zone.
- Les voies devront avoir un gabarit suffisant pour assurer la sécurité des différents modes de déplacement.
- L'interface urbain/rural devra être pris en compte par le maintien des lisières boisées.

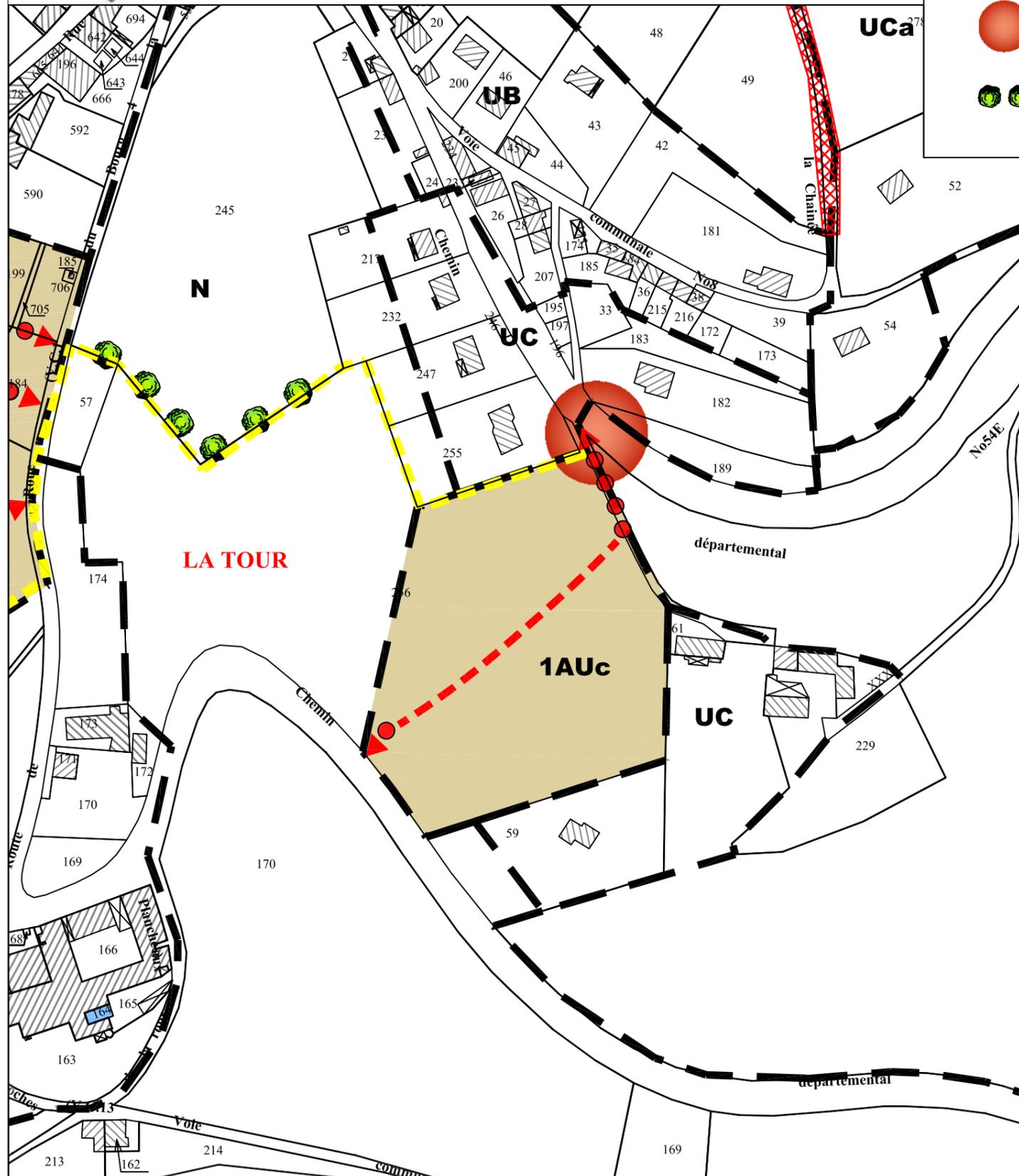
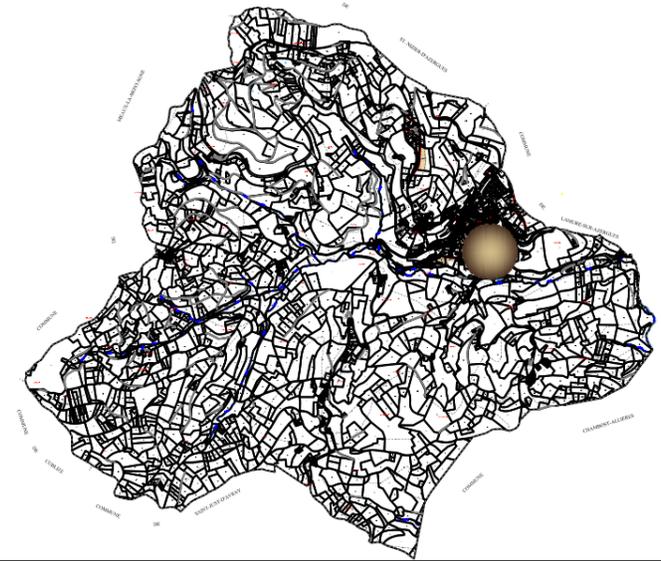


# ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT

## 1AUc - la Tour

1/2 000

-  Localisation de la Zone
-  Périmètre soumis à orientations d'aménagement
-  voie débouchant sur les 2 accès - tracé à définir
-  Accès imposé
-  Principe de liaison piétonne
-  Carrefour à aménager
-  Plantations à maintenir



### Description générale

Cette zone située à l'entrée Est du bourg permet de structurer l'urbanisation qui s'est développée sur ce secteur. Elle est desservie par l'assainissement par une conduite unitaire située dans le fond de vallon. Le raccordement au réseau d'eau potable s'effectuera par la conduite située sous la RD 54E.

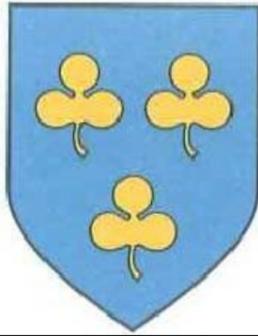
### Objectif

La volonté communale est de développer l'urbanisation du centre-bourg afin de renforcer la centralité de celui-ci et la proximité de l'urbanisation avec les équipements publics. Cet objectif se traduit par l'urbanisation des espaces libres en continuité des zones urbaines par des opérations d'une densité moyenne.

### Orientations d'aménagement

- Cette zone s'ouvre à l'urbanisation par le biais d'opérations d'aménagement comprenant un programme de logements mixte et diversifié.
- Nombre de logements : de 8 à 12 logements minimum.
- Formes urbaines souhaitées : maisons jumelées et/ou pavillonnaires.
- Diversité du mode d'occupation : accession à la propriété et/ou locatif.
- Les opérations d'aménagement devront prévoir les 2 accès définis ci-contre, ainsi que la réalisation d'une voie débouchant sur ceux-ci. Le tracé de la voie reste à définir en fonction du projet compte tenu de la topographie.
- Les voies devront avoir un gabarit suffisant pour assurer la sécurité des différents modes de déplacement.
- Les opérations devront prévoir la mise en oeuvre d'un cheminement piéton qui se raccordera sur le chemin piéton prévu dans la zone N du vallon de la Tour, permettant d'assurer une continuité piétonne jusqu'au bourg.
- L'ouverture à l'urbanisation est subordonnée à la sécurisation des accès sur les RD. Celle-ci pourra être traitée par la gestion des sens de circulation.
- L'interface avec le vallon de la Tour devra être traité par un aménagement paysager.

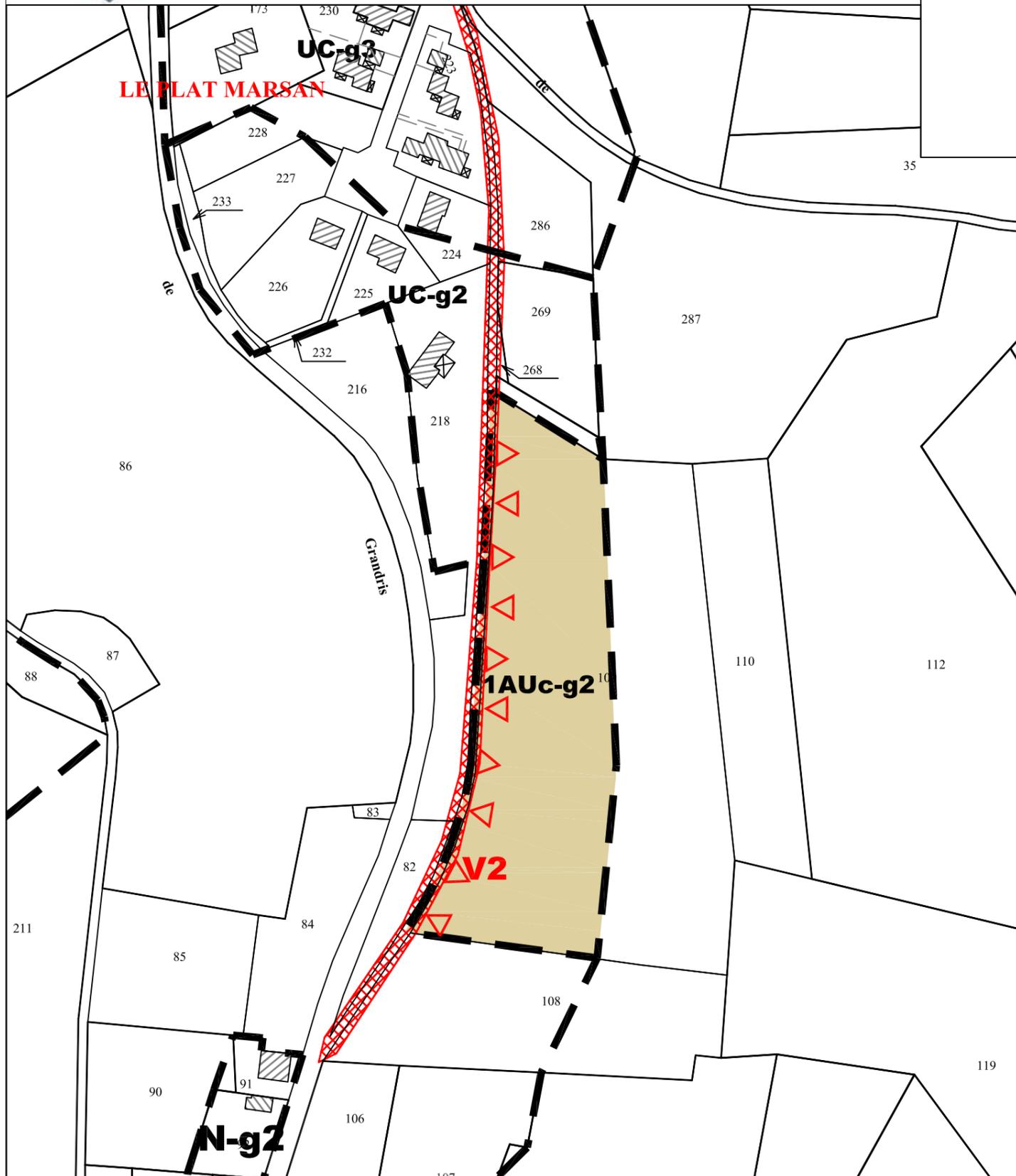
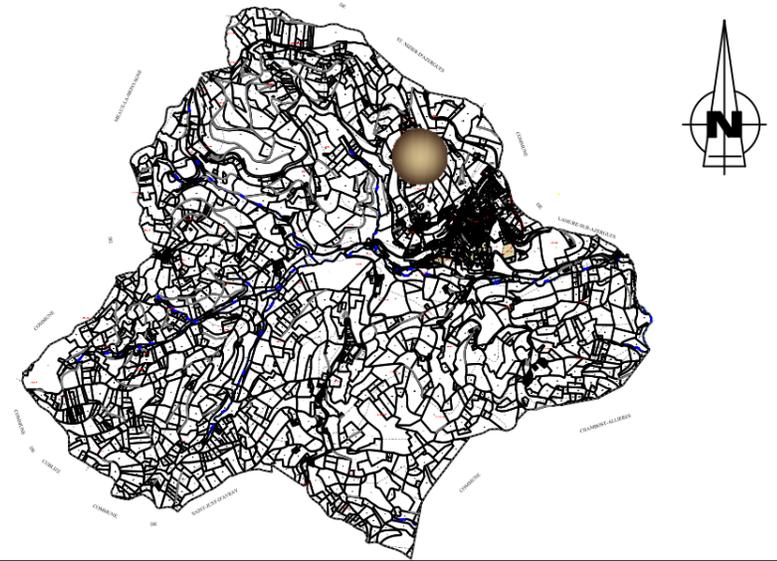
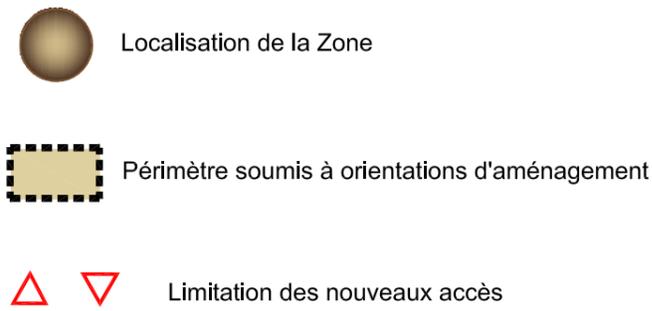
Orientations d'aménagement - P.L.U. de GRANDRIS



# ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT

## 1AUe-g2 - Le Plat Marsan

1/2 000



### Description générale

Cette zone est située dans la continuité de l'urbanisation du Plat Marsan. La desserte en réseau (eau potable et assainissement) s'effectuera à partir de la voie communale du Plat.

### Objectif

La volonté communale est d'assurer un développement modéré des pôles urbanisés de la commune. Cet objectif se traduit par l'urbanisation des espaces libres en continuité des zones urbaines des hameaux par des opérations d'une densité plus faible.

### Orientations d'aménagement

- Cette zone s'ouvre à l'urbanisation par le biais d'opérations d'aménagement unique ou successives.
- Nombre de logements : de 5 à 7 logements minimum.
- Formes urbaines souhaitées : maisons jumelées et/ou pavillonnaires.
- Les accès seront limités sur la voie communale du Plat et ne devront pas hypothéquer l'urbanisation globale de la zone. Ils devront dans la mesure du possible être groupés pour deux constructions minimum.
- La zone étant soumise au risque géologique g2, les constructions devront prendre en compte les préconisations de l'étude géotechnique.